

AFFAIRE N° 13. - Demande d'augmentation de son loyer présentée par Monsieur MUSSARD Emile.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Monsieur MUSSARD Emile m'a adressé une demande tendant à porter le prix de location de sa maison du Bois de Nèfles de 18 000 Frs CPA à 25 000 Frs CPA par mois.

L'intéressé fait valoir que depuis 1968 le prix du loyer de sa maison, dans laquelle est installé le Centre Municipal de Bois de Nèfles, est resté inchangé et demande, en conséquence, d'envisager une augmentation de 7 000 Frs CPA à compter du 1er OCTOBRE 1970. La Commission des Finances s'est prononcée favorablement pour une augmentation de 4 000 Frs CPA, soit pour 22 000 Frs par mois.

Les crédits sont prévus au chapitre 932 - article 632 du budget communal.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition de la Commission des Finances.

Affirmé
Saint-Denis, le 5 novembre 1970
Pour le Maire
Le Secrétaire Général
Signé: Ph. TESSIER
Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
Ch. Verguean